

ACTIVITÉS
SERVICES

CONTACTS







Les super futurs parentspage	5
La SUPER petite enfance . pages 4-	.5
Le SUPER pages 6 à enseignement primaire	q
Les SUPER pages 10 à 1 accueils de loisirs	2



animations de proximité

Le SUPER accueil passerelle . page 19
Le SUPER
Les SUPER plans jeunes page 1
La SUPER culture pages 16-1
Le SUPER sport page 19
Les SUPER page 1

Certaines démarches sont à effectuer avant la naissance de votre enfant pour établir la filiation et bénéficier de certains droits.

Pour toutes les démarches liées aux actes de naissance d'un enfant, au changement de nom ou à la filiation, le service municipal de l'état civil est là pour vous répondre et vous donner tous les renseignements.

DÉCLARER ET RECONNAÎTRE SON BÉBÉ

La déclaration de naissance doit avoir lieu à la mairie du lieu d'accouchement. Elle doit être effectuée dans les 5 jours qui suivent la naissance par le père, la mère ou à défaut par toute personne ayant assisté à l'accouchement. Si le dernier jour du délai est un samedi, dimanche ou jour férié, ce délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit. Vous devrez fournir la carte d'identité ou le livret de famille avec un certificat établi par le médecin ou la sage-femme et si nécessaire l'acte de reconnaissance.

En effet, l'enfant né de parents non-mariés peut être reconnu par son père, avant, au moment ou après la naissance auprès d'un service d'état-civil.

CHOISIR LE NOM DE FAMILLE

Les parents doivent choisir d'un commun accord le nom de famille de l'enfant, s'ils n'ont pas déjà effectué un choix de nom pour un précédent enfant. Il peut s'agir du nom du père, du nom de la mère, du nom du père suivi de celui de la mère, ou encore du nom de la mère suivi de celui du père.

Au moment de la déclaration de naissance, vous mentionnez le nom choisi dans une déclaration de choix de nom, accompagnée pour les parents mariés du livret de famille ou d'une copie de l'acte de mariage, et des pièces d'identité des deux parents. Les parents non-mariés devront fournir l'acte de reconnaissance. L'enfant né en France de parents étrangers bénéficie du choix du nom dans les mêmes conditions.

le+

Vous devez déclarer la naissance de votre enfant à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et votre mutuelle santé, à vos différentes assurances, ainsi qu'à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), pour connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

ENFANCE



FUTURS PARENTS

Hôtel de Ville

Service état civil 7 rue Charles-de-Gaulle

02 41 79 75 75

etat-civil@ville-lespontsdece.fr

Du lundi au vendredi : de 09h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Sauf le mardi : de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h

Le Conseil départemental peut vous épauler dans le cadre de ses missions de prévention de l'enfance, grâce aux Maisons Départementales de la Solidarité (MDS). Sur chacun des secteurs de la Ville, une équipe de professionnels (médecins, assistantes sociales...) vous répondra en cas de difficulté sociale ou médicale.

Maison départementale des Solidarités

39 rue Abel Boutin-Desvignes **02 41 79 75 10**

Accueil et information du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.



0 à 3 ans

PETITE ENFANCE



Relais Petite Enfance

3 bis rue André-Gide aux Ponts-de-Cé 3 route d'Angers à Sainte Gemmes-sur-Loire

02 41 79 72 75

petite en fance @ville-lesponts dece. fr

Sur rendez-vous:

À Sainte Gemmes-sur-Loire le lundi de 13h à 16h

Aux Ponts-de-Cé

le mardi de 14h à 19h le jeudi de 14h à 17h30 et un samedi par mois de 9h à 12h

Multi-Accueil Les Lutins 5 rue André-Gide

o rue Andre-Gide

02 41 80 63 34

ma-lutins-pdl@vyv3.fr @mfam-enfancefamille.fr

> du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Micro-crèche Les Lutins de Lamounet

9 avenue Francois-Mitterand

02 41 54 64 45

mc-lutinsdelamounet-pdl@vyv3.fr @mfam-enfancefamille.fr

> du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

POUR LES PARENTS

Porte d'entrée unique dédié aux parents et futurs parents recherchant un mode d'accueil, le guichet unique simplifie le parcours des familles :

- Une information sur les différents modes d'accueil de la petite enfance
- Une préinscription unique dans les accueils collectifs
- Une information générale...
- Une écoute

POUR LES ENFANTS

« Accompagner l'éveil, le développement et l'épanouissement des tout-petits ».

Le relais est un espace de découverte, de jeux et d'éveil. Accompagnés de leur assistant maternel, les enfants peuvent participer à des ateliers d'éveil lors des « ateliers du relais ».



Réserver en ligne votre prochain rendez-vous à partir de l'Espace Citoyens en accès sur le site de la Ville wwww.lespontsdece.fr



Les structures d'accueil collectif

« Pour grandir en apprenant à vivre avec les autres ».

MULTI-ACCUEIL LES LUTINS

Le multi-accueil «Les Lutins» est un lieu qui permet à chaque enfant de grandir en apprenant à vivre avec les autres, tout en respectant son individualité . Il dispose d'une capacité d'accueil de 30 places et propose 2 services :

- L'accueil occasionnel: pour les enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans, cet accueil permet aux parents de se libérer quelques heures, une 1/2 journée ou une journée pour un rendez-vous, une activité ou tout simplement pour prendre du temps pour soi.
- L'accueil régulier s'adresse aux enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans 1/2 , à temps plein ou à temps partiel , en fonction du besoin de chaque famille et du contrat défini avec la structure.

MICRO-CRÈCHE LES LUTINS DE LAMOUNET

La structure est agréée pour 10 places. Elle accueille les enfants de 2 mois 1/2 à 3 ans. L'accueil est régulier à temps plein ou temps partiel en fonction des besoins des familles.

Les structures d'accueil collectives sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Une équipe, composée de professionnels pluridisciplinaires, accompagne l'enfant dans son épanouissement, sa quête d'autonomie et sa découverte du monde qui l'entoure.



Pour faire garder son enfant ponctuellement, notamment en soirée, BESOIN D'UN OU D'UNE BABY-SITTER, vous pouvez contacter le 02 41 79 75 72 ou pij@ville-lespontsdece.fr (Point Information Jeunesse)



ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Hôtel de Ville

7 rue Charles-de-Gaulle
Service éducation
02 41 79 74 92
education@ville-lespontsdece.fr

education@ville-lespontsdece.fr
Restauration scolaire
02 41 79 72 79

restauration@ville-lespontsdece.fr

Lundi – mercredi – jeudi et vendredi : de 09h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Mardi : de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h

Écoles publiques

École maternelle Raymond-Renard

4 rue Jean-Macé **09 71 25 59 82** ce.0490127x@ac-nantes.fr

École élémentaire Raymond-Renard

7 rue Charles-de-Gaulle **02 41 44 61 70** ce.0491852x@ac-nantes.fr

Groupe scolaire André-Malraux

46 avenue du 8 mai **09 60 15 58 56** ce.0492229g@ac-nantes.fr

Groupe scolaire Jacques-Prévert

1 rue Jacques-Prévert **09 66 43 60 64** ce.0490280n@ac-nantes.fr

Groupe scolaire Raoul-Corbin

7 rue de la Vicomté **09 63 22 19 82** ce.0491878a@ac-nantes.fr



Inscription scolaire

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN MAIRIE :

Pour une première inscription scolaire, merci de :

 Compléter le formulaire d'inscription sur l'Espace citoyens (rubrique : mes démarches en ligne / éducation / inscription scolaire accompagné des pièces justificatives

OU

 Télécharger et compléter le dossier (rubrique : infos pratiques / inscriptions scolaires / inscriptions).
 Le dossier sera à retourner accompagné des pièces justificatives soit par mail ou au service éducation

• Retirer le dossier d'inscription scolaire (version papier) au service éducation.

Les pièces justificatives à joindre :

- Photocopie du livret de famille (pages : parents et enfant)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, bail, quittance de loyer, etc ...)
- Photocopie du carnet de vaccinations (pages des vaccins obligatoires)
- Justificatif du quotient familial (CAF ou MSA) daté de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire

D'autres pièces à joindre en fonction de la situation :

- En cas de séparation, photocopie du jugement et calendrier de garde alternée
- Relevé d'identité bancaire si vous souhaitez un prélèvement automatique.



ORGANISATION D'UNE SEMAINE TYPE

7	h30 8h	1.030	2h 13l	h45 15	ih30 16	h30 17h3	0 18h30
LUNDI	APS	Cours	Pause	Cours	ТАР	APS Mate Étude A	ernelle PS élém.
MARDI	APS	Cours	Pause	Cours	TAP	APS Mate Étude A	ernelle PS élém.
MERCREDI	APS	Cours E Gard	derie 12h30				
JEUDI	APS	Cours	Pause	Cours	TAP	APS Mate Étude A	ernelle PS élém.
VENDREDI	APS	Cours	Pause	Cours	AF Étude	PS Maternell APS élé	

APS : accueil périscolaire TAP : temps d'activités périscolaires

Restauration scolaire

Accueillir les enfants dans un environnement plaisant et convivial. Nourrir de manière équilibrée, éducative et agréable.

Les restaurants scolaires sont ouverts en période scolaire : les lundis, mardis, jeudis, vendredis ainsi que le mercredi si l'enfant est inscrit à l'accueil de loisirs.

Les menus sont consultables sur l'Espace Citoyens de la Ville rubrique 'infos pratiques - restauration scolaire'.

Pour faciliter la gestion des inscriptions, vous disposez d'un service en ligne au sein de notre collectivité : l'Espace Citoyens. Cet espace complète les services dématérialisés que nous proposons déjà, comme le règlement de factures, la réservation et le paiement de spectacles culturels, ...

Les factures sont consultables et téléchargeables sur votre espace personnel. Le portail Espace Citoyens vous permet d'inscrire et/ou de désinscrire votre enfant à la restauration scolaire, en ligne à partir de votre domicile quelle que soit l'heure.



ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Les locaux des différents accueils périscolaires

École maternelle André-Malraux

Rue Henri-Poiron Salle accueil périscolaire

02 41 44 84 51

Responsable : **07 84 34 46 49**

Jacques Prévert

Rue Jacques-Prévert Salle accueil périscolaire

02 41 34 10 18

Responsable: 07 84 34 35 90

École maternelle Raymond-Renard

Rue Jean-Macé Salle de motricité

02 41 44 61 88

02 41 44 61 88

Responsable : **06 30 34 75 77**

École maternelle Raoul-Corbin

Rue de la Vicomté Salle de motricité

02 41 33 18 01

Responsable : 07 84 34 25 75

Les accueils périscolaires

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Ils fonctionnent toute l'année scolaire. Ils sont organisés par la mairie des Ponts-de-Cé dans toutes les écoles publiques de la Ville, et sont ouverts matin et soir pour les enfants scolarisés de la petite section au CM2. C'est un service payant sur tous les créneaux.

HORAIRES PÉRISCOLAIRES

- Matin : de 7h30 jusqu'au début de la classe à 8h30.
- Soir: après les TAP les lundis, mardis et jeudis, de 16h30 à 18h30.
- Les mercredis : de 11h30 à 12h30
 Les vendredis : de 15h30 à 18h30

UNE ÉTUDE SURVEILLÉE

Elle est proposée le soir pour les élèves des classes élémentaires (à partir du CP). Les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 16h45, et les vendredis de 15h30 à 15h45, les enfants ont un temps récréatif, puis ils sont accueillis en classe pendant 45 minutes pour faire leurs devoirs et apprendre leurs leçons sous la surveillance d'un adulte.

▶ LES INSCRIPTIONS

L'inscription aux accueils périscolaires se fait au service éducation de la mairie via le dossier d'inscription mis à disposition sur l'Espace Citoyens de la Ville.

Tous les ans, l'inscription aux activités périscolaires doit être réalisée et les familles doivent fournir une nouvelle attestation d'assurance et un justificatif de leur quotient familial.

- Si votre enfant est en maternelle, il peut être accueilli après les TAP jusqu'à 18h30. La facturation débute à partir de 16h30 après les TAP les lundis, mardis et jeudis, et à partir de 15h30 les vendredis.
- Si votre enfant est en élémentaire, il peut, à la fin de l'étude surveillée, être accueilli à l'accueil périscolaire de 17h30 à 18h30 ou le vendredi de 16h30 à 18h30.

LES TAP : Temps d'activités périscolaires

▶ QUOI?

Les TAP sont des temps à vocation ludique reposant sur la découverte et l'initiation à des activités.

QUAND ?

Les lundis, mardis et jeudis des semaines scolaires, de 15h30 à 16h30.

▶ 0Ù ?

Dans chacune des écoles ou, le cas échéant, à proximité immédiate (plaine de jeux, salle de quartier...)

AVEC QUI ?

Un responsable par école, des ATSEM, des animateurs et des professionnels dans les domaines sportifs et culturels.

▶ LES INSCRIPTIONS

- inscription préalable sur le dossier unique «inscriptions aux activités périscolaires»;
- l'inscription au service éducation est obligatoire et engage la présence et l'assiduité de l'enfant;
- l'équipe d'encadrement se réserve la possibilité de modifier les groupes pour préserver la sécurité de l'ensemble des enfants.

Vous avez le choix

à 15h30

Vous récupérez vos enfants après la classe, à 15n30 auprès des enseianants

OU

Vous inscrivez votre enfant aux activités périscolaires (TAP) gratuites

Par souci de cohérence pédagogique, il est nécessaire que l'enfant soit présent et assidu aux TAP. Votre inscription au service éducation de la mairie est obligatoire. à 16h30

Vous récupérez votre enfant à 16h30, auprès des encadrants

00

Votre enfant reste à l'accueil périscolaire ou en étude

entre 16h30 et 18h30, votre enfant sera en accueil périscolaire payant à partir de 16h30, encadré par les animateurs de la collectivité. Si votre enfant est autorisé à partir seul après les TAP, à 16h30, vous devez le préciser au service éducation.



Service Enfance-jeunesse

DE LOISIRS

Espace Social et Jeunesse « le Trait d'Union » 45 rue Abel Boutin-Desvignes

02 41 79 22 92

accueildeloisirs @ville-lespontsdece.fr

Horaires d'ouverture de l'accueil au public :

LE MATIN

du lundi au vendredi : 9h à 12h30 au Trait d'Union le mardi : 10h30 à 12h en mairie

L'APRÈS-MIDI

du lundi au vendredi : 13h30 à 17h30 au Trait d'Union Sauf le mardi : 13h30 à 19h en mairie

En dehors des horaires d'ouverture sur rendez-vous.

Les lieux d'accueil des différentes structures

Maternels École André-Malraux rue Henri-Poiron

Elémentaires Ateliers Enfantins avenue Galliéni Les accueils de loisirs 3/12 ans sont ouverts le mercredi toute la journée de 8h à 18h (activités de 9h à 17h) et pendant les vacances scolaires.

Un accueil à la demi-journée est également possible à partir de 11h30 jusqu'à 12h30 (repas inclus). Un service de restauration est mis en place le mercredi midi à l'école André-Malraux pour les enfants des différentes écoles inscrits à l'accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs accueille tous les enfants de $3 \ \mbox{a} \ 12$ ans.

Il est composé :

- d'une structure pour les maternels
- d'une structure pour les élémentaires

Il propose des animations manuelles, sportives, culturelles pour chaque tranche d'âge, mais également des activités en extérieur (sorties, visites...). Chacun peut évoluer dans son univers, à son rythme et selon ses envies.

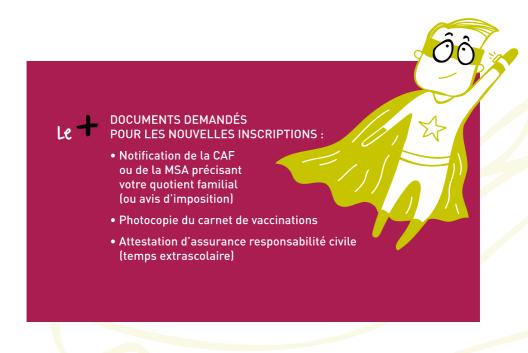
Les plannings des animations et activités proposées sont disponibles sur l'Espace Citoyens, le site de la Ville et affichés à l'entrée de chaque structure.





INSCRIPTIONS

La démarche est à effectuer sur l'Espace Citoyens - rubrique « vos démarches en ligne » en remplissant un formulaire en ligne qui permet de procéder à une demande d'inscription aux accueils de loisirs.









Mercredis -

Mon enfant fréquente UNE ÉCOLE PUBLIQUE

L'enfant est pris en charge par les animateurs s'il est inscrit. La prise en charge à lieu directement dans l'école publique fréquentée par l'enfant

Entre 12h et 13h30 Restauration sur le site de l'école André-Malraux

Tous les enfants sont acheminés en transport collectif, au restaurant scolaire

Après le repas

Regroupement
par tranche d'âge :
Maternels
École André-Malraux
Elémentaires
Ateliers enfantins

Il est possible de récupérer votre enfant à partir de 17h.

Les enfants sont accueillis jusqu'à 18h maximum

Mon enfant fréquente UNE ÉCOLE PRIVÉE

Entre 8h et 9h L'enfant est pris

en charge par les animateurs aux Ateliers Enfantins

Entre 11h30 et 12h

Transport des enfants en direction du restaurant de l'école André-Malraux

Après le repas

Regroupement par tranche d'âge : Maternels École André-Malraux Elémentaires Ateliers enfantins Il est possible de récupérer votre enfant à partir de 17h. Les enfants sont accueillis jusqu'à

18h maximum

Vacances scolaires

J'ai choisi LA FORMULE JOURNÉE

L'accueil de mon enfant a lieu :

Maternels École André-Malraux (rue Henri-Poiron) Elémentaires

Ateliers enfantins
(Avenue Gallièni)

Arrivée

Entre 8h et 9h

Départ

Entre 17h et 18h

J'ai choisi LA FORMULE DEMI-JOURNÉE

L'accueil de mon enfant a lieu :

Maternels
École André-Malraux
(rue Henri-Poiron)
Elémentaires
Ateliers enfantins

(Avenue Gallièni)

Arrivée

Entre 13h30 et 14h

Départ

Entre 17h et 18h



Un espace créé sur mesure, il répond aux besoins et aux attentes des jeunes.

L'esprit de cet accueil, c'est un fonctionnement proche de l'accueil jeunes mais une organisation plus structurée, plus encadrée, qui accompagne davantage le passage de l'enfance à l'adolescence.

UN PROGRAMME MODULABLE SUIVANT L'ENVIE DES JEUNES

Au programme : de l'autonomie, des horaires flexibles suivant les activités extra-scolaires des jeunes, des activités encadrées et un cadre rassurant pour les parents.

HORAIRES

L'accueil est ouvert de 8h30 à 18h durant les vacances scolaires et de 12h30 à 18h les mercredis.

TARIFS

Tarification à l'heure (tarif accueils de loisirs) et sans restauration le midi (possibilité d'apporter un pique-nique afin de déjeuner sur place).

INSCRIPTION

La démarche est à effectuer sur l'Espace Citoyens rubrique « vos démarches en ligne» en remplissant un formulaire en ligne qui permet de procéder à une demande d'inscription à l'accueil passerelle.

Intervention 1 fois par mois des animateurs au collège François-Villon

Service Enfance-jeunesse

Espace Social et Jeunesse « le Trait d'Union » 45 rue Abel Boutin-Desvignes **02 41 79 22 92**

06 20 15 36 39 ajc@ville-lespontsdece.fr

Le lieu d'accueil

Accueil Passerelle 11/13 ans Complexe sportif François Bernard avenue Galliéni



enfancejeunesse.pontsdece



jeunesse.pontsdece



Service Enfance-jeunesse

Espace Social et Jeunesse « le Trait d'Union » 45 rue Abel Boutin-Desvignes

02 41 79 22 92 06 20 15 36 42

ajc@ville-lespontsdece.fr

Le lieu d'accueil

Accueil Jeunes 14/17 ans Complexe sportif François-Bernard

(près des terrains de pétanque) avenue Galliéni



enfancejeunesse.pontsdece



jeunesse.pontsdece

L'AJ'C c'est quoi?

Un espace où rencontrer d'autres jeunes, obtenir de bons plans pour des sorties, mettre en place des projets... Des projets, des soirées entre amis, des temps de prévention, des échanges, du sport, de la culture et de la détente au programme.

▶ HORAIRES

Pendant les vacances scolaires

 Lundi au vendredi : de 14h à 18h (+ soirées et journées exceptionnelles)

Hors vacances scolaires

- Mercredi et jeudi : de 17h à 19h
- Vendredi : de 16h à 20h
- Samedi : de 14h à 17h

▶ INSCRIPTION

Pour s'inscrire il faut :

- être adhérent de l'AJ'C (adhésion annuelle de 6€)
- avoir 14 ans dans l'année civile

Pour une première inscription, vous devez remplir le dossier unique d'inscription et fournir les pièces demandées. Et pour un renouvellement, vous devez remettre à jour le dossier auprès des animateurs de l'accueil jeunes.



Intervention 1 fois par mois des animateurs au lycée Jean-Bodin Ateliers jeunes / Juniors Asso



Le PIJ - Point Information Jeunesse

Le Point Information Jeunesse informe au quotidien et propose des services adaptés à vos recherches. Pour tous : jeunes, adultes, professionnels, demandeurs d'emploi. Des informations personnalisées sur les thèmes suivants : sortir, découvrir, se former, travailler, partir à l'étranger, se loger, se déplacer, vivre au quotidien... Pour donner une chance à vos projets. Un accès libre à internet pour vos recherches du quotidien.

▶ HORAIRES

Accueil avec ou sans rendez-vous, gratuit et confidentiel

- Lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- et à l'accueil Jeunes : tous les vendredis de 17h30 à 19h (période scolaire)

Bourse projets jeunes



La bourse projets jeunes s'adresse aux jeunes pontsde-céais qui souhaitent monter des projets individuels ou collectifs.

OBJECTIF: FAIRE BOUGER SA VILLE

La bourse permet aux jeunes retenus de bénéficier
d'une aide technique et/ou financière pour mener à
bien leurs projets.

JEUNESSE

SUPER PLANS JEUNES

Service Enfance-jeunesse

Espace Social et Jeunesse « le Trait d'Union » 45 rue Abel Boutin-Desvignes

02 41 79 22 92 pij@ville-lespontsdece.fr



SUPER

CULTURE



1 rue Charles-de-Gaulle

02 41 79 76 00

mediatheque @ville-lespontsdece.fr www.mediatheque.lespontsdece.fr

et l'Accueil culture

02 41 79 75 94

saisonculturelle @ville-lespontsdece.fr

Mardi : de 15h à 18h30 Mercredi : de 10h à 12h30 et de 14h à 18h Jeudi : fermeture au public (accueil de groupes) Vendredi : de 15h à 18h30 Samedi : de 10h à 12h30 et de 14h à 17h



mediatheque.lespontsdece

Centre Culturel Vincent-Malandrin

2 rue Charles-de-Gaulle

02 41 79 75 94

saisonculturelle @ville-lespontsdece.fr

Rive d'Arts

13 rue Boutreux

02 41 79 14 63

rivedarts@ville-lespontsdece.fr



rivedarts



LA MÉDIATHÈQUE

Tout au long de l'année, la médiathèque propose des collections vivantes et des services adaptés à tous les publics. Son équipe de bibliothécaires vous accueille, vous oriente et vous accompagne selon vos besoins et vos envies.

Pour découvrir, s'informer, travailler, se rencontrer, soyez chez vous à la médiathèque.

Les animations sont gratuites et le programme disponible en ligne et à la médiathèque.



La consultation sur place est libre et gratuite. L'inscription est nécessaire pour emprunter. Abonnement valable un an et gratuit pour les moins de 18 ans.

► ACCUEIL CULTURE

L'Accueil Culture, installé à la médiathèque, vous renseigne sur l'offre culturelle ponts-de-céaise :

- l'enseignement artistique du centre culturel Vincent Malandrin (programme des activités, inscriptions,...)
- l'achat des billets de spectacles
- la location du Théâtre des Dames.



La programmation «Tout public et jeune public» de la saison culturelle de la Ville est disponible en ligne. Billetterie en abonnements et place à l'unité. saisonculturelle.lespontsdece.fr



► CENTRE CULTUREL VINCENT-MALANDRIN

Lieu dédié aux pratiques amateures, le centre culturel Vincent-Malandrin propose de septembre à juin un large panel d'activités artistiques et culturelles, dans une dynamique d'initiation ou de perfectionnement. Organisés par niveau, les cours sont dispensés par des professeurs diplômés.

Le programme des activités est disponible sur le site de la Ville et sur l'Espace Citoyens.

▶ RIVE D'ARTS

Lieu dédié à l'économie créative, Rive d'Arts réunit un pôle hôtellerie et restauration, Les 3 Lieux, et un « pôle création » accueillant principalement trois activités :

- des expositions d'art visuel, ouvertes à tous.
- des ateliers ouverts à la location pour des professionnels issus de l'économie créative,
- des événements

Les créateurs de Rive d'Arts proposent pour certains des ateliers et des stages dans divers domaines (peinture sur verre, mosaïque, teinture naturelle, calligraphie etc.).



Les ateliers ouvrent également leurs portes lors d'événements (Journées Européennes du Patrimoine, Journées Européennes des Métiers d'Art ...), c'est l'occasion de rencontres et d'échanges. Le forum quant à lui accueille des expositions toute l'année, et c'est gratuit.







SPORT



Avenue de la Boire Salée 02 41 79 32 58

Office Municipal des Sports

7 avenue de l'Europe 02 41 79 70 67 oms@ville-lespontsdece.fr

Maison des associations

7 avenue de l'Europe **02 41 79 70 67**

maisondesassociations @ville-lespontsdece.fr

du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 sauf mardi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Complexe sportif Francois-Bernard

30 avenue Galliéni **02 41 44 86 90**

Complexe sportif Athlétis et salle de sport annexe Athlétis

50 avenue de l'Europe **02 41 79 29 46**

Salle de sport Val de Louet

avenue Auguste Defois



LA BAIGNADE

Ouverte de mi-juin au dernier week-end d'aoûtDu lundi au dimanche de 11h à 13h et de 14h à 20h et nocturne le vendredi jusqu'à 21h

Dans une eau naturelle de Loire, la baignade s'étend sur 3 000 m². Elle est équipée d'un toboggan et d'une pataugeoire. La baignade surveillée dispose également d'une vaste plage en pelouse afin de se prélasser au soleil et d'un terrain de beach volley. Un coin lecture y est également proposé par la médiathèque.

Carte d'abonnement gratuite pour les moins de 16 ans.

▶ L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)

L'Office Municipal des Sports vous permet de mieux connaître le sport aux Ponts-de-Cé, ses lieux de pratique, ses clubs,... Une plaquette de présentation est disponible sur www.lespontsdece.fr rubrique 'services démarches - sports et loisirs'.

▶ LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Elle est un lieu de rencontre des associations ponts de-céaises. Elle offre des services à celles-ci et est le guichet unique pour toute demande spécifique à l'organisation de manifestations.



Aussi, retrouvez en ligne l'annuaire des associations. Pour simplifier votre recherche, vous pouvez y accéder soit par «discipline», soit par «rechercher» sur www.lespontsdece.fr - rubrique 'vie associative citoyenneté'.



JEUNESSE

ANIMATIONS DE

Cé dans mon quartier

Tous les mercredis après-midi, des animateurs Jeunesse vont à la rencontre des jeunes de 6 à 17 ans et de leurs parents sur leur lieu de vie et proposent des activités (programme affiché aux structures multisports).

Cé dans ma rue et Cé à la baignade

Autres dispositifs mis en place pour les jeunes (6-17 ans) : «Cé dans ma rue», les samedis après-midis dans chaque quartier et «Cé à la baignade» les mercredis à la baignade. Ces temps de rencontre gratuits sont aussi l'occasion d'échanger avec des animateurs du Jeunesse sur différents sujets, qu'il s'agisse de scolarité, de formation, d'emploi, de logement, de préparer un départ à l'étranger, ou encore de monter un projet et trouver des aides pour le financer...

Conseil Municipal des Enfants

Depuis 2005, un Conseil municipal des enfants a été institué aux Ponts-de-Cé. Cette élection donne aux élèves des écoles Ponts-de-Céaises. l'occasion d'être acteurs de la vie de la Ville en désignant des représentants. Les conseillers auront à défendre des projets qui leur tiennent à cœur, et à travailler pour les faire aboutir.

Besoin d'informations?

cme@ville-lespontsdece.fr - 02 41 79 22 92

Service Enfance-ieunesse

Espace Social et Jeunesse « le Trait d'Union » 45 rue Abel Boutin-Desvignes

02 41 79 22 92 06 20 15 36 42 ajc@ville-lespontsdece.fr



enfancejeunesse.pontsdece



jeunesse.pontsdece

Programme sur le site de la Ville: wwww.lespontsdece.fr

NOUVEAUTÉ! Conseil municipal des jeunes

La Ville a souhaité mettre en place un CMJ. Ils sont 9 volontaires entre 12 et 16 ans pour un mandat de 3 ans. Ils représentent les jeunes de la commune, proposer des projets et des idées pour améliorer le quotidien dans de nombreux domaines, environnement, sport, culture, éducation, sécurité, solidarité. Contact:

cmj@ville-lespontsdece.fr 02 41 79 22 92

Votre Espace Citoyens, simplifiez-vous la vie...

Il réunit tous vos services au même endroit. Avec l'Espace Citoyens, vous allez pouvoir accomplir différentes démarches et accéder à des services sans vous déplacer à la mairie, avec un accès 24h/24 et 7j/7.



L'application de la Ville est exclusivement dédiée à l'actualité ponts-de-céaise et à l'accès aux principaux services municipaux voire intercommunaux comme pour le tri des déchets, les transports en commun ou la recherche d'emploi à travers un moteur de recherche.

Un accès simple, pratique et gratuit. L'application est téléchargeable gratuitement sur « App Store » et « Google Play ».





TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION OFFICIELLE DE VOTRE VILLE App Store



Hôtel de Ville

7 rue Charles-de-Gaulle 49130 Les Ponts-de-Cé 02 41 79 75 75

mairie@ville-lespontsdece.fr www.lespontsdece.fr





villelespontsdece



@villepontsdece